

N/REF : 17/06/2025 15H48 C:264687 I:34273

V/Email reçu le Mardi 17/06/2025 a 15H48

SELON DEVIS N° 5060016

AGENCE MATRAY

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

IMMEUBLE : TERMIER

6/35/37 RUE PIERRE TERMIER
2 ROUTE DU MARTINAIS
38760 VARCES

St Martin-H, le 27 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BATIMENT A

SUR PLACE MR VANDENBERGUE AU 06 98 13 42 57
CONTACTER EGALEMENT MME BLANCHEMANCHE AU 06 24 43 24 22

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 5060016 DU 13/06/2025 D UN MONTANT DE
330.00 € TTC

Donneur d'ordre : M. J.C MATRAY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE D UN CAMION DE CURAGE
POMPAGE ET NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE
POMPAGE ET NETTOYAGE DES GRILLES, AQUADRIN ET DU RESEAU CORESPONDANT

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE AVEC ESSAI

LE 25/06/2025 A 13H00
DEPOSE DES GRILLES DE CANIVEAU
POMPAGE ET NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE
LA POMPE NUMERO 1 PRESENTE DES DEFAUTS AU NIVEAU DE LA ROUE
ESSAI DE DEMONTAGE DE CELLE CI, LE PVC A CASSÉ

LE 26/06/2025
REPARATION DU PVC SUITE AU TRAVAUX
ESSAI DE BON FONCTIONNEMENT SUITE AU NETTOYAGE
REHAUSSE DU TERMIQUE DE LA POMPE N°1 QUI PRESENTE DES SIGNES DE
VIEILLISSEMENT

OBSERVATIONS : AS TT Email envoyé le 16/06/25 a 17H09 Mme X VIALLET

AB TT Email envoyé le 13/06/25 a 10H07 M MATRAY

AB LCOMPTER Email envoyé le 13/06/25 à 10H05 M. M. MATRAY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Prix global et forfaitaire	300,00	300,00
	TOTAL H.T.		300,00
	T.V.A. à 10,00%		30,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>330,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN